

**Objet : Restauration scolaire municipale - Appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide**

**EXPOSÉ**

La Ville de Châteaubriant a conclu un accord cadre à bons de commande avec la Société Océane de Restauration pour la fourniture en liaison froide des repas servis dans les écoles à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 pour une durée d'un an avec la possibilité de reconduire le contrat sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Ce contrat arrivera donc à expiration le 31 Août 2022.

Il y a lieu de lancer une nouvelle procédure par appel d'offres ouvert pour la fourniture des repas en liaison froide à compter du 1er Septembre 2022 avec une reconduction de quinze éléments issus de l'agriculture biologique répartis sur la semaine, dont la fourniture de pain bio journalier. Ces éléments de l'agriculture biologique représentent 75% des aliments hebdomadaires dans les repas servis au sein des cantines scolaires.

Ce marché public devra être conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique en vigueur.

Compte tenu des repas commandés au cours des années scolaires 2018 à 2021, l'accord cadre portera sur un montant maximum de 270 000 € HT par an.

La durée du contrat est fixée à un an avec possibilité de le reconduire trois fois au maximum.

**DÉCISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande pour la livraison des repas préparés en liaison froide, à compter du 1er Septembre 2022, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert fixée par les dispositions du code de la commande publique en vigueur ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'accord cadre avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres et toutes pièces de dépenses y afférant.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



Le Maire,  
Alain HUNAUULT



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-10-DE

◆◆◆◆◆

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
01.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)